



Chefs d'Etat haïtiens

Turin Sylvain Salnave (1867-1869)

Présentation

11e chef d'Etat :

Juin 1867 - décembre 1869

Durée du mandat :

2 ans 6 mois

Age à l'investiture :

41 ans

Événements majeurs :

Les députés sont chassés de la Chambre (1867)

Rupture du Concordat avec le Saint Siège (1868)

Emprunt Nationale forcé de 200 000 piastres (1868)

Monopole des denrées d'exportation pour le gouvernement (1868)

Fixation des prix des produits de première nécessité (1869).

Le profil personnel

Aîné de nombreux enfants, Turin Sylvain Salnave reçoit peu d'instruction et débute dans la vie comme tailleur et spéculateur en café. Il entre dans l'armée comme cheveu-léger et parvient au grade de capitaine. Il participe à la campagne dominicaine de 1855. Chef d'escadron à la chute de Soulouque (à laquelle il participe activement), il perd sa charge de quartier-maître

des chevaux-légers sous Geffrard. Conspirant avec Ogé Longuefosse, il blesse d'une balle au front le général Philippeaux, ministre de la Guerre, venu au Cap enquêter sur l'affaire. Condamné à mort, il se réfugie en République Dominicaine. Moins d'un an plus tard, il revient avec des partisans haïtiens et des mercenaires dominicains et prend le contrôle du Cap pendant six mois. Sous la double pression des forces gouvernementales et de la flotte anglaise, il doit abandonner la ville en novembre 1865 et partir aux îles Turques.

Ses contemporains le décrivent ainsi : “épais sourcils, grands yeux gris, cheveux noirs, forte moustache et abondante impériale, teint bronze clair, un mulâtre brun, un cavalier consommé et élégant”. Il est surnommé “La Douce” par les femmes du peuple.

L’accession au pouvoir

A la chute de Geffrard, le Conseil des secrétaires d’Etat remet le pouvoir à un gouvernement provisoire formé de vingt-deux membres parmi lesquels les généraux Victorin Chevallier, Nissage Saget et Sylvain Salnave, revenu d’exil avec une centaine d’hommes. Salnave se retire du gouvernement provisoire et se fait proclamer “Protecteur de la république” puis chef du pouvoir exécutif. Sous la pression de la populace menaçante, il se fait élire président de la république pour quatre ans par la Constituante réunie à Port-au-Prince, le 14 juin 1867.

Le mandat

Dès son retour d’exil, Salnave règle ses comptes : exécution des notables du Nord et du Nord-Est qui lui avaient été hostiles en 1865, arrestation du général Montas qui avait commandé l’armée de Geffrard contre le Cap. Le consul anglais Spenser Saint-John qui avait ordonné le bombardement du Cap par la marine anglaise en 1865 est décrété persona non grata. Le mois même de son installation, le Nord-Est se soulève. En octobre de la même année, une interpellation du cabinet ministériel à propos de la détention du général Montas entraîne le sac de la Chambre par la populace. Delorme, anticlérical ministre des cultes, entre en conflit avec le Saint-Siège ; les prêtres concordataires doivent quitter le pays: le concordat est suspendu.

En avril 1868, Salnave s’attribue les pleins pouvoirs. Tout le pays s’embrase. Les Cayes sont assiégés, bombardés, Anse-à-Veau, Jérémie, Gonaïves, Miragoane, Roseau, Le Cap, livrent combat et sont pillés par l’un ou l’autre camp. Les exilés partis avec Geffrard reviennent. Pour combattre la révolte des villes, le ministre de l’Intérieur Rigaud ressuscite les piquets et mobilise les anciens partisans de Goman et Acaau. Des émeutes éclatent à Port-au-Prince. Une république est proclamée au Sud avec Domingue et une autre au Nord avec Saget. Au pire des combats, Salnave se fait proclamer président à vie.

C'est la catastrophe économique : le gouvernement décrète le monopole sur le café, fixe les prix des produits de première nécessité, fait des émissions excessives de papier monnaie, laisse ou fait piller les villes. Les destructions sont considérables.

Les gouvernements qui succèdent à Salnave vivront d'innombrables péripéties diplomatiques et financières pour le versement d'un demi-million de piastres aux citoyens étrangers pour les dommages subis pendant ces deux ans et demi de présidence.

C'est une puissante coalition, commandée par les généraux Brice Aîné et Boisrond Canal, qui attaque Port-au-Prince à l'aube du 18 décembre 1869 par terre et par mer. Après 36 heures de combats meurtriers et le refus d'une négociation du corps diplomatique, Salnave s'enfuit et se réfugie en République Dominicaine où il est capturé par les Dominicains. Ramené à Port-au-Prince, il est fusillé sur les ruines du Palais national le 15 janvier 1870 et son corps inhumé avec les indigents à la Saline. Des tribunaux révolutionnaires sont institués à travers tout le pays pour juger les partisans de Salnave. De nombreuses exécutions seront opérées.

Le monde extérieur

Salnave a partie liée avec Baez, plusieurs fois président de la république voisine. Baez recherche activement l'annexion de la République Dominicaine, aux Etats-Unis, à l'Espagne ou à la France. Il est contré dans cette politique par Cabral et Luperon, soutenus par les ennemis de Salnave, notamment Saget. Quoique président au moment de la chute de Salnave, il ne pourra empêcher l'ennemi de toujours, Cabral, de livrer son allié aux autorités haïtiennes.

Pendant l'insurrection du Cap, Salnave s'est fait un ennemi de l'anglais Spenser Saint-John, qu'il retrouvera, devenu Président, comme consul général de Grande Bretagne à Port-au-Prince. Pour Saint-John, << sous bien des rapports, Salnave était indigne de commander: il était ignorant, débauché et cruel... Son palais était le rendez-vous de l'écume des négresses, qui y venaient boire et danser [...] Il s'était d'abord fait connaître par le meurtre du général Phillipeaux et pendant, sa présidence, il avait fait fusiller ses ennemis sans pitié >>.

Salnave aura toujours l'appui de l'américain dont il cherche le protectorat. Le projet sera soumis à la chambre des représentants américains mais refusé par 136 voix contre 76. Le consul général américain à Port-au-Prince, Basset, écrit: << Salnave est le seul homme en Haïti capable de gouverner le pays, la basse classe l'aime et le considère comme son ami et son protecteur. Il a été obligé de faire [...] fusiller pour cause de trahison quelques personnes qu'il valait mieux voire morte qu'en vie >>.

Réf. : ORIOL, Michèle. VILAIRE, Patrick. WIESER, Corinne. *Chef d'Etat en Haïti, Gloire et misères, 1804-1986*. Réalisé par : Fondation pour la Recherche Iconographique et Documentaire et Archives Nationales d'Haïti.